



Procès-verbal
Conseil d'Administration
du 10 décembre 2009 – 14H15

Approuvé au Conseil d'administration du
28 janvier 2009

Le Conseil d'Administration de l'Université a été réuni en séance plénière le 10 décembre 2009 à 14h15 à la salle du Conseil à la Présidence de l'Université, 40 rue de Rennes, sous la présidence de Monsieur MARTINA.

| Membres du Conseil d'Administration | | |
|-------------------------------------|---|----------------------------------|
| M. MARTINA Daniel | Président de l'Université | Présent |
| Collège enseignants A | | |
| Mme BAULANT Camille | UFR Droit, Economie et Gestion | Procuration à M. Taillefait |
| M. DENECHERE Yves | UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines | Présent |
| M. FRERE Pierre | UFR Sciences | Présent |
| M MOGUEDET Gérard | UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines Vice-Président du Conseil d'Administration | Présent |
| M. NICOLAS Pascal | UFR Sciences | Présent |
| M. SAINT-ANDRÉ Jean-Paul | UFR Médecine | Présent |
| M. SAULNIER Patrick | UFR Sciences Pharmaceutiques et Ingénierie de la Santé | Procuration) Mme LERAY RICHOMME |
| Collège enseignants B | | |
| M. BOUJON Christophe | UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines | Présent |
| M.CLEDY Jean-Luc | IUT | Présent |
| M. CHRISTOFOL Hervé | ISTIA | Présent |
| Mme LERAY-RICHOMME Anne-Marie | UFR Sciences Pharmaceutiques et Ingénierie de la Santé | Présente |
| Mme REY Anne | UFR Ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services | Présente |
| M. TAILLEFAIT Antony. | UFR Droit, Economie et Gestion | Présent |
| Collège BIATOSS | | |
| M. LEMAITRE Bertrand | DSI | Procuration à M. COADOU |
| M HAMARD Patrick | UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines | Présent |
| Mme Franck COADOU | ISTIA | Présent |
| Collège étudiants | | |
| M. DRONNE | | Absent |
| M OLIVIER Pierre-YVES | | Absent |
| M. BENOITON François | | Absent |
| M. LELIAS Marie-Loup Titulaire | | Procuration à M. HAMARD |
| M. DENGOUÉ Steve Titulaire | | Présent |
| Collège personnalités extérieures | | |
| Mme POUPLIN Geneviève | Conseil Régional des Pays de la Loire | Absente |
| M. GAUDIN Christian | Conseil Général de Maine et Loire | Procuration à M. Clédy |
| M. BELOT Luc suppléant de M. RAOUL | Communauté d'Agglomération Angers Loire Métropole | Présent |
| Mme VERNEUIL Muriel | MEDEF Anjou | Procuration à M. Moguedet |
| M. FOURCADE Alain | CFC-CGC | Présent |
| M. HAMON Bernard | Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine et Loire | Procuration à M. MARTINA |
| M. DELEDEUILLE Michel | centre APEC d'Angers | Procuration à M. BOUJON |
| Mme THOUIN Danielle | CFDT | Absente |

| |
|--|
| Total membres statutaires : 30 17 membres présents, 8 procurations, 5 membres absents |
|--|

◆ **Membres statutaires à titre consultatif**

M. Henri PAPAVOINE - Secrétaire Général
Mme Nicole GUEHO - Représentante du Recteur
Mme Chantal REMERAND - Agent comptable

◆ **Membres présents invités par le Président**

M. Olivier TACHEAU - Directeur du SCD
M. Daniel SCHAUB - Directeur de la Faculté des Sciences
M. Christian ROBLEDO - Directeur de l'ISTIA
M. Eric DELABAERE - Vice-président au CEVU
M. John WEBB - Vice-président des Relations Internationales
M. Yves MEIGNEN - Vice-président à l'analyse prospective
M. Jean-Louis FERRIER - Vice-président au CS
M. Antoine FRAILE - Vice président aux Ressources humaines
Mme Mathilde DESCHAMPS - Représentante du Conseil Général de Maine-et-Loire

◆ **Secrétariat de séance**

Mme Magali ANTHOINE - Secrétariat Général

◆ **Ordre du jour**

| | |
|--|----|
| 1. Informations | 4 |
| 1.1. Passage aux RCE | 4 |
| 1.2. Masterisation des métiers de l'enseignement | 4 |
| 2. Budget 2010 | 4 |
| 3. Plafonds d'emplois 2010 | 5 |
| 4. Ressources humaines | 6 |
| 4.1. Intégration des personnels ARES | 6 |
| 4.2. Convention de prestation d'enseignement | 6 |
| 4.3. Extension du champ dispositif l'aide d'urgence rémunération | 6 |
| 5. Affaires statutaires | 6 |
| 5.1. Délégations d'attributions du CA au président | 6 |
| 5.2. Elections : section disciplinaire | 8 |
| 5.3. Election : commission des statuts + conseil du CUFCo | 8 |
| 6. Dispositions budgétaires | 8 |
| 6.1. Cotisation du PRES UNAM | 8 |
| 6.2. Cotisation Anjou Inter langues | 8 |
| 6.3. Adhésion Uniciel | 8 |
| 6.4. Demande de subvention de l'Apersu | 8 |
| 6.5. Tarifs de la passation de la certification C2i | 8 |
| 6.6. Conditions générales de ventes pour prestations de service | 8 |
| 6.7. Demandes de déclassement de matériels | 8 |
| 6.7-bis. Procédure de déclassement pour le matériel informatique réformé | 9 |
| 6.8. Convention pour concession de logement par nécessité absolue de service | 9 |
| 6.9. Convention pour la réalisation d'études de faisabilité de projets innovants et événementiels au sein du patrimoine départemental (UFR ITBS) | 9 |
| 7. Enseignements et vie étudiante | 9 |
| 7.1. Demandes de subvention FSDIE | 9 |
| 7.2. Demande de création du diplôme Interuniversitaire dans le domaine du développement durable ... | 9 |
| 7.3. Demande d'habilitation de la licence professionnelle « animateur de projets en économie sociale et solidaire » (UCO) | 10 |
| 7.4. DU Gestion du patrimoine : demande d'exonération | 10 |
| 7.5. Convention entre l'ESA et l'Université d'Angers relative à la licence professionnelle production végétale | 10 |
| 7.6. Convention entre l'UCO et l'Université d'Angers relative à la Licence de psychologie | 10 |
| 7.7. Vox Campus : annulation de la délibération CA004-2009 | 10 |
| 8. Auto-évaluation de l'offre de formation : mise en place des groupes d'évaluation | 11 |
| 9. Construction immobilière | 12 |

◆ **Annexes**

M. MARTINA ouvre la séance à 14H15.

1. Informations

1.1. Passage aux RCE

M. MARTINA informe les administrateurs de la réunion du 17 novembre 2009 au ministère. L'ordre du jour portait sur la négociation de notre masse salariale et de notre plafond d'emplois 2010. Les personnels de la DAF et de la DGFIP ont particulièrement apprécié la qualité de la préparation du passage aux RCE de l'Université d'Angers et le professionnalisme de ses équipes. Quelques éléments de négociations demeurent encore sur quelques postes en médecine.

M. MARTINA précise que le conseil d'administration s'exprimera sur les chiffres de l'université lors du vote de notre plafond d'emplois. Le ministère s'ajustera sur présentation des justificatifs.

Un élément plus délicat reste à ajuster. Notre désaccord porte sur le mode de calcul de notre GVT (glissement-vieillesse-technicité). Le ministère a renvoyé, après la réunion, des calculs avec une formulation nouvelle et qui, après analyse, s'avère illogique. Elle conduit à une sur-estimation du GVT négatif qui n'est pas admissible. Le dialogue sur ce point continue.

1.2. Masterisation des métiers de l'enseignement

M. MARTINA évoque le dernier cadrage ministériel de cette mesure. Il clarifie certains éléments concernant la position du concours par rapport à l'ensemble de la formation et le calendrier mais pas les programmes. M. MARTINA considère que les difficultés techniques et pédagogiques liées à ce projet, notamment en termes de problèmes de régulation, de flux et d'organisation, demeurent dans leur totalité. Ceci dit, une réunion à Nantes avec les 3 universités de la région et les 3 VP CEVU a conduit à accord sur un cadrage général dans lequel s'inséreront les dossiers d'habilitation. Il présente celui-ci. Les trois universités s'engagent dans un processus de co-habilitation pour les formations de professorat des écoles avec l'élaboration d'une mention de master unique commune (« métiers de l'éducation, de l'enseignement et de la formation »). De plus, il est prévu un co-pilotage de ces formations entre les universités et l'IUFM. Cette mention sera soumise à un contrôle des flux dès le M1. Pour les formations PLC et agrégation, la carte actuelle des formations de chaque université n'est pas remise en cause. De plus, les filières dédiées à la préparation s'inscriront comme des spécialités « métiers de l'éducation, de l'enseignement et de la formation » dans les masters existants. Les spécialités pourront être co-habilitées entre les universités et ces filières seront pilotées par les universités avec la contribution de l'IUFM.

M. NICOLAS souhaiterait que la journée d'intervention contre la masterisation des métiers de l'enseignement du mardi 15 décembre 2009 soit banalisée pour les étudiants. M. MARTINA n'est pas sur cette position.

2. Budget 2010

M. MARTINA présente le budget 2010. Il précise que désormais notre masse salariale est intégrée dans le budget de fonctionnement, ce qui explique son augmentation.

M. MARTINA explique que la circulaire prévoit la possibilité de limiter les comptes des composantes à de simples centres de dépenses. Il n'est pas favorable à cette démarche et s'engage, pour la durée de son mandat, et si le conseil d'administration y est favorable, à ce que les composantes disposent d'un budget propre intégré à celui de l'université.

La politique budgétaire de l'université a été engagée dès le printemps dernier avec les appels à projets et la mise en place de la nouvelle méthodologie. Le budget présenté est l'aboutissement de ce processus. M. MARTINA rappelle que le budget est construit à partir des données de la dotation 2009 et que la dotation 2010 devrait être plus importante.

M. FOURCADE aimerait connaître les grandes masses d'investissements prévues. M. MARTINA lui répond que le budget 2010 prend notamment en compte l'affectation des crédits IRIS à la construction du bâtiment et les équipements des laboratoires.

M. TAILLEFAIT estime qu'il est important de considérer les composantes, et le raisonnement s'applique

également aux laboratoires, comme des centres dans lesquels des financements sont recherchés. Il considère que cela permet d'organiser des formes de responsabilisation. Il demande si les ressources propres de l'université ont diminué du fait de la crise économique

M. MARTINA lui répond que globalement aucune baisse n'a été enregistrée. Il confirme que le centre financier recherche sera conservé et rappelle qu'il s'agit d'une recommandation de l'audit. Il n'y aura pas intégration des budgets des laboratoires dans les budgets des composantes.

M. NICOLAS aimerait comprendre la mécanique de l'activation des 5 postes qui étaient auparavant compensés. Il demande s'ils sont bien compris dans la masse salariale Etat et s'ils seront financés dans leur globalité par cette enveloppe masse salariale. M. MARTINA lui répond qu'ils sont dans la masse salariale pour 2010 et il espère que le processus sera pérennisé.

M. PAPA VOINE explique que le ministère a indiqué que ces 47 postes étaient déjà dans le plafond d'emplois de l'université depuis 2006 et qu'ils étaient comptabilisés dans notre dotation globale de fonctionnement. Cela signifie que l'activation de ces emplois nécessitera de les inclure dans la dotation globale de fonctionnement 2010.

M. TAILLEFAIT demande s'il est possible d'avoir un rapport sur les différentes hypothèses et les modalités de calcul de la masse salariale.

M. MARTINA explique qu'à partir du socle 2009, chaque point d'ajustement est étudié dans sa répercussion sur la masse salariale de l'université. Plusieurs mécanismes entre en jeu (pouvoir d'achat des fonctionnaires, plan carrière, compensation des ASSEDIC, accélération des échelons, etc.). Ensuite, nous confrontons nos estimations avec celles du ministère. Certains points sont négociables, d'autres sont imposés par le ministère. L'estimation du GVT est plus complexe parce qu'il n'y a aucune méthode de calcul véritablement satisfaisante. Le ministère a tendance à choisir les méthodes de calcul qui aboutiront à un GVT négatif alors que nos calculs conduisent à un GVT positif. Sur ce point la discussion avec le ministère reste ouverte.

M. SAINT ANDRE souhaiterait également un outil pédagogique qui permette de faire de la communication dans les composantes pour que les personnels comprennent le déroulement d'une telle négociation et les impacts sur la vie quotidienne de l'université.

M. MARTINA explique que l'élaboration de ces outils permet d'avoir une connaissance de l'université très détaillée. Les profils de carrière ont été calculés agent par agent, ce qui a représenté un travail colossal de la Direction des ressources humaines. Il serait effectivement intéressant d'avoir un document ou une présentation reprenant les étapes et les enjeux de la négociation avec le ministère sur la masse salariale et le GVT. M. MARTINA se laisse du temps pour déterminer le format de cette communication.

Le budget agrégé dans sa globalité (les trois enveloppes budgétaires, la masse salariale, le compte de résultat prévisionnel agrégé et tableau de financement prévisionnel agrégé) est approuvé à l'unanimité avec 25 voix pour.

M. MARTINA présente les annexes du budget 2010 et notamment le plan pluriannuel d'investissement. Il s'agit de crédits qui peuvent être mécaniquement reportés d'une année sur l'autre. Les crédits présentés dans ce tableau sont ceux explicitement fléchés « Investissement ». Les crédits réorientés vers l'investissement feront l'objet d'une DBM après étude de la pertinence de leur réaffectation. Cette mécanique est possible, sans autorisation de l'autorité rectorale, par prélèvement sur le fond de roulement. M. MARTINA rappelle que l'université est dans une phase de transition, les crédits sur les appels à projets, les crédits de la DPI et les crédits des laboratoires de recherche seront donc reportés.

Le plan pluriannuel d'investissement et l'état prévisionnel des restes à réaliser est approuvé à l'unanimité avec 25 voix pour.

Enfin, M. MARTINA et M. MEIGNEN présentent le projet annuel de performance de l'établissement.

3. Plafonds d'emplois 2010

M. MARTINA présente le plafond d'emplois Etat. Les estimations du ministère et de l'université figurent dans les tableaux présentés. Le vote porte sur l'estimation de l'université puisque nous avons les justificatifs permettant au ministère de s'ajuster.

M. HAMARD constate que la compensation emploi est fléchée BIATOSS et que les postes activés sont en majorité des postes d'enseignants. M. MARTINA lui répond que le ministère ne différencie plus les

emplois enseignants et Biatoss dans la dotations des 47 postes.

M. MARTINA présente le plafond d'emplois établissement. Il explique que le plafond présenté inclut les 18 postes recherche qui n'ont pas été satisfaits cette année et dont la création dépendra d'une augmentation de la DGF. L'étude de ce plafond d'emplois permet au conseil d'administration de maîtriser la politique contractuelle de l'université puisqu'il valide son plafond.

Le plafond des emplois délégués par l'Etat pour 2010 est approuvé à la majorité avec 22 voix pour et 1 abstention.

Le plafond des emplois sur ressources propres pour 2010 est approuvé à l'unanimité avec 23 voix pour.

4. Ressources humaines

4.1. Intégration des personnels ARES

M. MARTINA explique que suite à l'audit de la chambre régionale des comptes, le Département du Maine et Loire ne peut plus subventionner l'association Anjou semence recherche (ARES). La convention présentée aux administrateurs permet l'intégration des six personnels de l'association qui entrent dans notre potentiel recherche. Le Conseil général souhaite continuer à soutenir la recherche en versant une subvention à l'université. Les personnels intégrés à l'université seront des contractuels en CDI.

La convention de partenariat entre l'Université d'Angers et le département du Maine-et-Loire relative à l'intégration des personnels de l'ARES à l'université (notamment ses dispositions financières) et ses annexes sont approuvées à l'unanimité avec 23 voix pour.

4.2. Convention de prestation d'enseignement

M. MARTINA explique que, jusqu'à présent, l'université proposait des prestations d'enseignement par le biais de prestataires de service. Or le code de l'éducation dispose que l'on ne peut passer de convention de ce type qu'avec des établissements publics ou privés d'enseignement et de recherche. Le rappel à la réglementation du ministère nous contraint à ne plus conventionner avec d'autres partenaires. Les personnels qui assurent les enseignements bénéficieront individuellement d'un contrat de travail. Des modalités transitoires pour l'année universitaire 2009-2010, pour les conventions en cours, sont proposées aux administrateurs.

Donc, à partir de l'année universitaire 2010-2011, la réglementation sera appliquée strictement à l'Université d'Angers malgré toute la difficulté de sa mise en œuvre, et plus aucune convention ne sera signée. M. MARTINA, en réponse à plusieurs inquiétudes soulevées en séance, propose d'établir une correspondance avec le ministère à ce sujet.

Les modalités transitoires pour 2009-2010 concernant l'application de l'article L.719-10 du code de l'éducation sont approuvées. Durant cette année universitaire, compte tenu des engagements déjà pris et dans un souci de continuité du service public, les conventions de prestations d'enseignement seront honorées, mais pas au-delà.

Cette décision a été adoptée à main levée à l'unanimité avec 23 voix pour.

4.3. Extension du champ dispositif d'aide d'urgence

L'extension du dispositif d'aide d'urgence de rémunération à l'ensemble des personnels contractuels est approuvée. L'aide ne pourra alors excéder 90% de la rémunération mensuelle des mois concernés.

Cette décision a été adoptée à main levée à l'unanimité avec 23 voix pour.

5. Affaires statutaires

5.1. Délégations d'attributions du CA au président

M. MOGUEDET présente la proposition du groupe de travail relative aux nouvelles délégations d'attribution du CA au président.

Quelques modifications sont apportées en séance (surlignées en gris dans le tableau-ci-dessous).

Conformément à l'article L712-3 du code de l'Education, le conseil d'administration délègue les attributions suivantes au président jusqu'à la fin de son mandat :

| Délégations prévues par la loi | Délégations proposées par le groupe de travail |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ les accords et les conventions signés par le président de l'établissement et, sous réserve des conditions particulières fixées par décret, les emprunts, les prises de participation, les créations de filiales et de fondations prévues à l'article <u>L. 719-12</u>, l'acceptation de dons et legs et les acquisitions et cessions immobilières ; | <p><u>Contrats, conventions et accords de partenariat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ conventions liées à l'attribution de subventions d'équipement et de fonctionnement avec les collectivités territoriales, ▪ convention de concessions de logement, ▪ domiciliation des associations, après avis des directeurs pour les composantes. <p><u>Financières :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ prises de participation inférieures à 3 000 €, ▪ acceptation de dons et legs, ▪ tarifs et droits à prestations spécifiques inférieurs à 3 000 €, ▪ projets FSDIE, après avis favorable du CEVU, ▪ convention d'attribution de subventions FSDIE, après avis favorable du CEVU, ▪ accords de subventions attribuées par l'université, les composantes ou les services communs inférieures à 3 000 €, après avis favorable du conseil de gestion pour les composantes ou services, ▪ accords d'adhésions demandées par l'université, les composantes ou les services communs à 3 000 €, après avis favorable du conseil de gestion pour les composantes ou services, ▪ admissions en non valeur et remises gracieuses inférieures à 3 000 €, ▪ cessions, réformes des biens mobiliers, sorties d'inventaires et dons de matériels informatiques de plus de cinq ans inférieurs à 3 000 € (aucun plafond pour les véhicules automobiles), ▪ baux et locations d'immeubles. |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ l'autorisation d'engager toute action en justice ; | <p><u>Contentieux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ autorisation d'engager toute action en justice devant toutes les juridictions. |

Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de cette délégation.

Les délégations d'attributions du conseil d'administration au président jusqu'à la désignation d'un nouveau conseil sont approuvées à l'unanimité avec 23 voix pour.

5.2. Elections : section disciplinaire

M. MOGUEDET présente le décret relatif à la désignation des étudiants à la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers. Les étudiants élus du conseil d'administration sont désignés d'office à la section disciplinaire et la détermination de leur qualité de titulaire ou de suppléant nécessite un tirage au sort.

M. Pierre-Yves OLIVIER est membre d'office, désigné titulaire après tirage au sort.

M. Marie-Loup LELIAS est membre d'office, désignée suppléante après tirage au sort.

M. Steve DENGOUÉ est membre d'office, désigné suppléant après tirage au sort.

L'élection du dernier membre étudiant suppléant n'a pu avoir lieu puisqu'il doit être élu pas les membres du CA du collège « Etudiants » et qu'aucun n'était présent au moment de ce vote.

5.3. Election : commission des statuts + conseil du CUFCo

M. Christophe BOUJON est élu à la commission des statuts.

M. Hervé CHRISTOFOL est élu au conseil de gestion du CUFCo.

Ces décisions ont été adoptées à main levée à l'unanimité avec 22 voix pour.

6. Dispositions budgétaires

6.1. Cotisation du PRES UNAM

La cotisation du PRES UNAM de 28 000€ pour l'année 2009 sur le CF 900101 est approuvée à l'unanimité avec 22 voix pour.

6.2. Cotisation Anjou Inter langues

La part fixe de la cotisation d'Anjou inter-langues de 16 420€ pour 2009-2010 est approuvée à l'unanimité avec 22 voix pour.

6.3. Adhésion Uniciel

La demande d'adhésion à UNICIEL de 2025€ pour 2010 sur le budget du STIC est approuvée à l'unanimité avec 22 voix pour.

6.4. Demande de subvention de l'Apersu

La demande de subvention de l'Apersu de 9 705€ pour 2010 est approuvée à l'unanimité avec 22 voix pour. M. MOGUEDET rappelle que l'équipe présidentielle soutien cette association.

6.5. Tarifs de la passation de la certification C2i

M. DELABAERE présente les tarifs de la passation de la certification C2i et les filières concernées. Il explique que cette certification, très difficile, est souvent passée sur plusieurs années.

Les tarifs de la passation de la certification C2i pour les Licences générales (L1-L2-L3), les L1-L2-L3 Santé, les prépas intégrées de l'ISTIA et les DUT sont approuvés à l'unanimité avec 22 voix pour.

6.6. Conditions générales de ventes pour prestations de service

M. FERRIER présente le document intitulé « conditions générales de ventes pour les prestations de services ». Il explique que ce document aidera les structures de recherche à proposer un contrat de « vente » pour les prestations de service. Il ne s'agit pas d'un document imposé, il peut évoluer suivant les spécificités de la prestation de service concernée et du client.

Les conditions générales de vente pour prestations de service fournies par l'université (guide d'un contrat professionnel) sont approuvées à main levée à l'unanimité avec 22 voix pour.

6.7. Demandes de déclassement de matériels

Les demandes de déclassement de matériels émanant de la présidence sont approuvées.

Cette décision a été adoptée à main levée à l'unanimité avec 22 voix pour.

6.7-bis. Procédure de déclassement pour le matériel informatique réformé

Après discussions, la procédure de déclassement pour le matériel informatique réformé est approuvée sous réserve de modifications, notamment que les dons puissent être accordés à tous les personnels de l'université à raison d'un ordinateur par agent et par an.

Cette décision a été adoptée à main levée à l'unanimité avec 22 voix pour.

6.8. Convention pour concession de logement par nécessité absolue de service

La convention pour concession de logement par nécessité absolue de service est approuvée à l'unanimité avec 22 voix pour.

6.9. Convention pour la réalisation d'études de faisabilité de projets innovants et événementiels au sein du patrimoine départemental (UFR ITBS)

La convention pour la réalisation d'études de faisabilité de projets innovants et événementiels au sein du patrimoine départemental (UFR ITBS) est approuvée à l'unanimité avec 22 voix pour.

7. Enseignements et vie étudiante

7.1. Demandes de subvention FSDIE

M. DELABAERE présente les demandes de subvention au titre du FSDIE.

Les demandes de subvention FSDIE ci-dessous sont approuvées à l'unanimité avec 22 voix pour.

| Nom du projet | Nom de l'association | Montant de la subvention |
|---|---------------------------|--------------------------|
| Eurobot 2010 | ANRC | 3 000 € |
| Sea, wef and fun | Fé2A | 2 000 € |
| Simulation boursière | GEST'IA | 1 000 € |
| Web radio | La dissonante | 6 000 € |
| Réalisation de thermo grammes pour l'habilitation | Master PSI | 500 € |
| Organisation des journées mondiales des zones humides | Pegazh | 3 100 € |
| Chantier international à la maison des bateleurs | Une culture, une aventure | 500 € |

La demande de subvention FSDIE ci-dessous est rejetée à la majorité avec 8 voix contre, 6 pour et 5 abstentions.

| Nom du projet | Nom de l'association | Montant de la demande |
|---------------------|----------------------|-----------------------|
| Gala de fin d'année | GEST'IA | 815 € |

Le conseil d'administration estime que ce projet mono-composante, tel qu'il est présenté, n'a pas à s'intégrer dans le dispositif du FSDIE. Le conseil d'administration souhaite exprimer son soutien à l'association GEST'IA, par ailleurs très active, et l'invite à présenter son projet sous une autre forme.

M. DELABAERE et M. TAILLEFAIT rencontreront l'association pour trouver une solution satisfaisante.

7.2. Demande de création du diplôme Interuniversitaire dans le domaine du développement durable

M. DELABAERE présente les DIU « conduite de projet de management durable des organisations, conduite d'agenda 21 » et « environnement et aménagement durable des territoires et du patrimoine ». Ils seront portés par le service de formation continue de l'Université de Nantes. Le format de cette demande d'habilitation reprend celui de Nantes, notamment pour ce qui est de la grille tarifaire.

Les demandes d'habilitation des diplômes Interuniversitaires « conduite de projet de management durable des organisations, conduite d'agenda 21 » et « environnement et aménagement durable des

territoires et du patrimoine » sont approuvées à l'unanimité avec 22 voix pour.

7.3. Demande d'habilitation de la licence professionnelle « animateur de projets en économie sociale et solidaire » (UCO)

M. DELABAERE explique que le CEVU du 25 novembre 2009 a émis un avis défavorable sur cette demande. Le CEVU considère que les objectifs du projet présenté de licence professionnelle présentent des redondances trop importantes avec des licences déjà développées au sein de l'Université d'Angers, qui le plus souvent font l'objet de collaborations avec différents instituts, par exemple l'Institut de formation et de recherche en intervention sociale-ArCNAM Pays de la Loire.

Le CEVU rappelle également que, lors de la campagne 2008 l'Université d'Angers avait déposé une demande d'habilitation de licence professionnelle spécialité " Accompagnement Individuel à l'Insertion et Coordination Institutionnelle" dans le domaine de l'intervention sociale, sur des objectifs pédagogiques voisins de ceux développés dans le dossier présenté. Cette demande avait reçu un avis défavorable du ministère sous le motif "Les métiers correspondant à des emplois identifiés doivent être définis. En l'état il s'agit d'une L3 AES".

Les membres du conseil d'administration confirment les arguments du CEVU et rejettent ce projet.

La demande d'habilitation de la licence professionnelle « animateur de projets en économie sociale et solidaire » est rejetée à l'unanimité avec 22 voix contre.

7.4. DU Gestion du patrimoine : demande d'exonération

La demande d'exonération pour les stagiaires ajournés de la promotion initiale 2008 qui désirent repasser leur examen de DU gestion du patrimoine dans la limite d'un montant total de 3 500 € est approuvée à l'unanimité avec 22 voix pour.

7.5. Convention entre l'ESA et l'Université d'Angers relative à la licence professionnelle production végétale

La convention entre l'ESA et l'Université d'Angers relative à la licence professionnelle production végétale, notamment ses dispositions financières, est approuvée à main levée à l'unanimité avec 22 voix pour.

7.6. Convention entre l'UCO et l'Université d'Angers relative à la Licence de psychologie

La convention entre l'UCO et l'Université d'Angers relative à la licence de psychologie, notamment ses dispositions financières, est approuvée à l'unanimité avec 22 voix pour.

7.7. Vox Campus : annulation de la délibération CA004-2009

M. MARTINA explique que l'intégration de vox campus à l'université est difficile au point que la question d'une annulation de cette décision se pose. M. MARTINA présente les différents éléments du problème d'un point de vue administratif et du point de vue des modalités de fonctionnement. Il précise que Vox campus devait s'intégrer dans la politique culturelle de l'université dans son ensemble. M. MARTINA estime que l'intégration de Vox campus ne peut se faire en dehors de l'Espace culturel. Cette situation est d'autant plus délicate que Vox campus est en difficulté pour lancer sa saison et que l'université prend des risques en terme de responsabilité. M. MARTINA regrette cette situation, il attendait beaucoup de cette intégration.

Mme REY demande pourquoi il n'y a pas de service dirigé par un directeur chargé d'appliquer les orientations culturelles définies par un conseil. M. MARTINA explique qu'il existe déjà un directeur qui applique les orientations. Un projet d'évolution de la structure culturelle sera proposé prochainement aux administrateurs.

M. DENECHERE demande si l'annulation de la décision satisfait les deux parties. M. MARTINA explique que le directeur de l'Espace culturel l'est mais pas la direction de Vox campus qui souhaiterait qu'il y ait deux entités.

M. NICOLAS distribue aux administrateurs le courrier envoyé par Vox campus au président. M. MARTINA désapprouve ce procédé d'envoyer au président un courrier qui se transforme en lettre ouverte. M. NICOLAS estime que, si ce conflit est présenté devant le conseil d'administration, c'est parce qu'il n'y a

pas de commission culturelle. La politique de l'université n'a pas à être définie par l'Espace culturel ou par une seule personne. M. NICOLAS explique que la direction de Vox campus a cherché à communiquer avec l'Espace culturel pour le lancement de sa saison et pour la mise en place des UEL. M. NICOLAS estime souhaitable, plutôt que d'annuler cette intégration, de créer une commission qui réfléchisse à un projet de politique culturelle. M. MARTINA explique qu'il pilote pour l'instant le dossier « politique culturelle » en direct et que l'Espace culturel applique les orientations qu'il définit. Le développement de la culture à l'université implique maintenant effectivement un ancrage institutionnel fort et identifiable. Des propositions seront faites en ce sens prochainement au conseil d'administration.

M. PAPA VOINE explique qu'il n'a pas pu obtenir de Vox campus les informations demandées sur plusieurs thématiques, dont le lancement de la saison 2009-2010. Vox campus n'informe pas l'université des actions qu'elle mène alors que l'université engage juridiquement sa responsabilité.

M. TACHEAU considère que si l'intégration de Vox campus à l'université ne fonctionne pas, c'est tout simplement parce que les deux structures ont deux cultures complètement différentes. L'une fonctionne avec une culture associative depuis de nombreuses années et l'autre dans un environnement institutionnel et universitaire. Il estime qu'il ne faut pas mettre en danger les deux entités. Selon lui, le conseil d'administration devrait rendre sa liberté à Vox campus.

M. MARTINA souhaite retirer de l'ordre du jour les tarifs liés au chant choral et à l'orchestre.

L'annulation de la délibération CA004-2009 relatif à l'intégration de vox campus au sein de l'université est approuvée à la majorité avec 19 voix pour et 3 abstentions.

L'Université d'Angers souhaite que Vox campus se développe sous la forme d'association. L'Université d'Angers soutiendra cette association dans le cadre d'une convention organisant en particulier une politique concertée dans le domaine du chant choral et de l'orchestre symphonique.

Cette décision a été adoptée à main levée à l'unanimité avec 20 voix pour.

8. Auto-évaluation de l'offre de formation : mise en place des groupes d'évaluation

M. MOGUEDET explique que l'université met en place des groupes d'évaluation dans le cadre de l'auto-évaluation de l'offre de formation. Le conseil d'administration doit désigner ses cinq représentants.

Mme REY, M. BOUJON, M. FRERE, M. SAINT ANDRE et M. CHRISTOFOL sont désignés pour représenter le conseil d'administration aux différents groupes d'évaluation dans le cadre de l'auto-évaluation de l'offre de formation.

Cette décision a été adoptée à main levée à l'unanimité avec 20 voix pour.

M. DELABAERE présente la méthodologie de l'auto-évaluation de l'offre de formation. L'université doit remonter son dossier d'auto-évaluation à l'AERES pour octobre 2010. Pour ce faire, l'université a mis en place une instance d'évaluation qui réunit le président, les vice-présidents, les directeurs de composantes et des pilotes. Cette instance a travaillé sans les pilotes pour établir une méthodologie.

M. NICOLAS est étonné du choix d'un des pilotes qui est à la retraite. M. DELABAERE explique que peu de personnes se sont proposées pour être pilotes. L'important est que le groupe opérationnel et les pilotes auront un caractère assez neutre. Le pilote dont parle M. NICOLAS a une grande expérience puisqu'il a été directeur de composante. Il a une grande liberté en tant que professeur émérite et il a été évaluateur à l'AERES.

M. MARTINA rappelle l'importance de notre auto-évaluation dans le processus d'habilitation de nos formations.

M. ROBLEDO estime que l'auto-évaluation des formations existantes est importante mais il se demande comment seront évaluées les nouvelles formations. M. DELABAERE lui explique que des pistes de réflexion à ce sujet sont lancées lors des créations. M. MEIGNEN lui répond que l'AERES est attentive à la démarche qualité des formations et à la mise en place du référentiel de BERGEN dans les universités.

La méthodologie de l'auto-évaluation de l'offre de formation est approuvée à la majorité avec 19 voix

pour et une abstention.

9. Construction immobilière

M. MOGUEDET et M. DUVAL présentent le projet de réhabilitation du bâtiment A de l'UFR Sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé.

Ce projet et son plan de financement d'un montant total de 4 240 000 € TTC sont approuvés à l'unanimité avec 20 voix pour.

L'ordre du jour étant épuisé, M. MARTINA lève la séance à 20H30.

**Le Président
de l'Université d'ANGERS,**
Daniel MARTINA



**Le Secrétaire Général
de l'Université d'ANGERS,**
Henri-Marc PPAVOINE

